



## L'ACTUALITE MUNICIPALE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2022

#### Dissolution du CCAS :

En application de l'article L 123-4 du code de l'action et des familles, le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) est obligatoire dans toutes communes de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants.

Il peut être ainsi dissous par délibération du Conseil Municipal. Cette possibilité est issue de la Loi Notre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De dissoudre le CCAS au 31/12/2022.
  - D'exercer directement cette compétence.
  - De transférer le budget du CCAS dans celui de la commune.
- Cette décision ne change rien pour notre commune, cela évite d'établir un budget séparé pour le CCAS.

#### Réforme des règles de publicité des actes pris en Conseil Municipal :

A compter du 01/07/2022, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne représentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique sur le site de la collectivité.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir par délibération les modalités de publicité des actes de la commune.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans la publicité des actes de la commune d'Aranc, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé de ces actes : Le Conseil Municipal à l'unanimité décide la modalité suivante de publicité des actes :

- Publicité par affichage dans le panneau légal de la commune (place de la mairie).
- Publicité sous forme électronique sur le site internet de la commune.

#### Présentation et mise au vote du courrier de réponse du Maire à la lettre ouverte concernant le projet d'extension d'urbanisation du Mont d'Aranc :

Mr le Maire donne lecture de son courrier de réponse.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce courrier.

Résultat du vote : 8 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

#### Points d'informations :

La commune a fait l'objet d'un contrôle URSSAF sur l'année 2020. Aucune irrégularité n'a été relevée à l'examen des documents consultés.

### ACTUALITE SCOLAIRE

#### Rentrée des classes jeudi 1er septembre 2022 :



école maternelle d'Aranc



école primaire d'Aranc

La rentrée des classes s'est déroulée dans de très bonnes conditions sous la responsabilité du nouveau directeur Mr MARTIN Kévin.

## SERVICE TECHNIQUE

### Nettoyage du bac du VUAZ



La municipalité n'oublie pas son petit patrimoine et l'entretient avec ses propres moyens.

### Nettoyage de la croix aux abords de l'église d'Aranc



## COMMISSION CULTURE



### **LES SAISONS D'ARANC : Un très beau concert d'automne en l'église des Pézières.**

Denis MORRIER est un enfant du pays qui est devenu un conférencier connu et reconnu dans les hautes sphères du milieu musical parisien, français et international.

Il est musicologue spécialiste de la musique baroque.

Il était au clavecin puis à l'harmonium pour accompagner Esther Validir, soprane à la voix claire et timbrée et Anne Nardin, magnifique flutiste baroque, aux qualités musicales indiscutables.

Du côté du public, venu très nombreux, l'émotion était présente tout au long du concert et du récit de Denis rappelant le passé de son Résinand de l'époque. La musique choisie transfigurait ses souvenirs.

Un moment fort en émotion dont la musique résonne encore.....

## CCAS

### REPAS SPECTACLE DU 8 OCTOBRE 2022



Le CCAS propose cette année, un repas spectacle : Philippe PIN et deux amis accordéonistes viennent nous raconter « La Légende de l'Accordéon », un spectacle musical retraçant l'histoire de cet instrument.

Ce sont les personnes de 65 ans et plus qui pourront assister à ce spectacle qui leur permettra d'entendre non seulement les grands tubes de l'accordéon mais également des morceaux issus de répertoire folklorique et de la musique classique.

Pour réservation, il suffira de suivre les indications notées sur le coupon d'invitation qui a été distribué dans les boîtes aux lettres des personnes concernées.

Un beau moment de convivialité en perspective, qui devrait ravir nos aînés

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

### Referendum du 9 octobre.

Comme vous le savez, la mairie organise un referendum sur l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h.

Vous trouverez dans votre bureau de vote, 2 bulletins :

**POUR**, « Pour l'extinction de l'éclairage public »

**CONTRE**, « Contre l'extinction de l'éclairage public »

Le dimanche 9 octobre 2022, vous êtes invités à vous exprimer dans vos bureaux de vote de 9h à 11h :

pour les habitants du Bourg d'Aranc et de Salagnat, à la salle des fêtes d'Aranc.

pour les habitants de Résinand, au lavoir de Résinand et pour les habitants des Pézières et Colognat, au lavoir des Pézières.

pour les habitants de Rougemont, au garage de l'ancienne école.

Le dépouillement se fera vers 11h30, à la salle des fêtes d'Aranc, par bureau de vote.

**Vous êtes absents le 9 octobre ?** Vous pouvez envoyer une procuration sur papier libre ou par mail au secrétariat de mairie, en indiquant votre nom et adresse ainsi que celle de la personne qui viendra voter en lieu et place pour vous.

Procuration à faire avant le mercredi 5 octobre à 12h.

mairie.aranc@wanadoo.fr

## Ramassages des encombrants :



Le ramassage s'est déroulé le samedi 17 septembre.

Deux remorques ont été évacuées à la déchetterie d'Hauteville.

Merci aux habitants pour leur accueil et aux bénévoles pour leur aide et leur dynamisme.

## URBANISME

DP N° 0013 : Mme COUPE LEVIGNE (Les Pézières) : Réfection de toiture.  
DP N° 0014 : Mr BRICAUD Michel (Rougemont) : Pose panneaux photovoltaïques.  
DP N° 0015 : Mr MEGEL Guillaume (Résinand) : Montage d'un abri de jardin.  
DP N° 0016 : Mme JANODY Anaïs (Aranc) : Pose de panneaux photovoltaïques.  
DP N° 0017 : Mr ORAISON Jean Jacques (Résinand) : Remplacement des fenêtres et pose d'une porte de garage.  
PA (Permis d'Aménager) N° 0001 : Mr PERRADIN (Mont d'Aranc) : Construction d'un mur d'enrochement.

## INFOS PRATIQUES

### Aide et soutien aux habitants de la commune :

En accord avec le service social de la mairie, Madame JOUVE, habitante du Mont d'Aranc, vous propose de rencontrer les personnes seules et isolées quelque soit leur âge pour un contact et un échange en vue de répondre à leurs besoins. Les personnes intéressées doivent prendre contact avec le secrétariat de mairie qui transmettra l'information auprès de Mme JOUVE.

## VIE DE LA COMMUNE

### ETAT CIVIL

Si notre commune, au cours de cet été, se félicite d'avoir pu célébrer un mariage, elle doit malheureusement déplorer la disparition brutale de deux de ses enfants.

#### Mariage :



**Chantal RUDE et Ludovic KROMMENACKER**  
habitant le Mont d'Aranc, se sont unis par le mariage, le samedi 27 août 2022 en mairie d'Aranc.  
Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

#### Décès :



#### Pierre Yves REYDELLET

Une semaine jour pour jour après Marcel, Pierre Yves nous a quittés brutalement le dimanche 31 juillet à l'âge de 71 ans. Succédant à son père André, à la tête de l'entreprise familiale, il a su par sa connaissance de la forêt et des bois et son professionnalisme maintenir, développer et adapter sa scierie à l'évolution du marché. Cette entreprise est l'une des fiertés de notre commune.

Il fut conseiller municipal durant 4 mandats jusqu'en 2014. C'était un homme discret, sincère et écouté de ses collègues du Conseil.

MERCI Pierre Yves pour le temps que tu as consacré à ta commune.

**Marcel FERRARI**, nous a quittés le dimanche 24 juillet à l'âge de 86 ans. Il restera pour tous ceux qui ont eu la chance de le connaître, une figure légendaire de la vie quotidienne de notre commune. De par son métier de maçon, il a marqué de son empreinte beaucoup de nos bâtiments communaux et privés. Assis devant sa maison, il était le meilleur ambassadeur auprès des clients de la fruitière d'Aranc.

**Roger DUPUIS** : natif de Rougemont, frère de Marcelle GROBAS, a été inhumé au cimetière d'Aranc le 23 juillet 2022.

## AGENDA

- 24 SEPTEMBRE :** Gratiféria, **Gaspar**, place de la mairie.  
**27 SEPTEMBRE :** Conseil Municipal, 20h30, mairie, salle du conseil.  
**1 OCTOBRE :** Forum des associations, à partir de 14h00, salle polyvalente.  
**6 OCTOBRE :** Conseil Communautaire, 18h30, salle des fêtes de Port.  
**8 OCTOBRE :** Repas du CCAS, à partir de 12h00, salle polyvalente.  
**9 OCTOBRE :** Référendum sur l'éclairage public

### Calendrier des manifestations des différentes associations :

Novembre / Décembre 2022 et année 2023

<b>Associations</b>	<b>Dates et Manifestations à ARANC</b>
<b>MOZAÏC'S</b>	<b>17 novembre: Beaujolais Nouveau</b> <b>27 novembre: Marché de NOËL</b>
<b>LES POLYPHONIES DU PLATEAU</b>	<b>3 décembre à 16h: Thé dansant</b> <b>20 juin: Fête de la Musique</b>
<b>SOU DES ÉCOLES</b>	<b>18 novembre: Soupe de l'école</b> <b>Décembre, chocolats à vendre</b> (surveillez vos boîtes aux lettres!) <b>1<sup>er</sup> avril: Carnaval</b> <b>13 mai: Commandes de Fleurs à récupérer</b> (surveillez vos boîtes aux lettres!) <b>24 juin: Kermesse toute la journée.</b>
<b>GASPAR</b>	<b>Projection de films à 17h les dimanches:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>20 novembre: « Foodcoop »</b></li> <li>• <b>15 janvier et 12 mars</b></li> </ul> <b>23 septembre : Gratiféria</b>
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	<b>Animation jeux tous les 1<sup>er</sup> samedis du</b> <b>mois de 9h à 12h</b>
<b>AINCORPS01</b>	<b>28 janvier : Belote</b> <b>17 juin : Concours de Pétanque</b>
<b>COMMISSION CULTURE</b>	<b>LES SAISONS D'ARANC</b> <b>10 décembre à 18h : Théâtre en famille</b> « la Boîte à gants » <b>dates de 2023 :</b> <b>18 mars/ 10 juin/ 30 septembre/ 2 décembre</b>